

Réf: Dossier 451063

## Avis de constitution

### SOCIETE « AGRISAH »

Siège ABIDJAN, COCODY, 2 PLATEAUX, A 50 METRES  
DU COMMISSARIAT DU 22 EME, ILOT 270, LOT 3384., Lot  
270, Ilot 3384

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 08/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AGRISAH »

Objet : La société a pour objet en Côte d'Ivoire et à l'étranger :

Production, achat et vente de produits agricoles ;

Achat, création et exploitation de plantations ;

Achat, vente et le transport d'intrants ;

Import-export de produits agricoles, machines, véhicules, matériels et engins ;

Commerce général.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;

L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

La prise en location gérance de tous fonds de commerce ;

La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN, COCODY, 2 PLATEAUX, A 50  
METRES DU COMMISSARIAT DU 22 EME, ILOT 270, LOT  
3384., Lot 270, Ilot 3384

Dirigeant(s) M SANOGO LACINA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11178 du 06/11/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68257/GTCA/RC/2025 du 06/11/2025

